



COMPTE-RENDU

ZAC DE LA REMISE
Comité Permanent de Concertation
2 septembre 2015
Service Urbanisme
Direction des services Techniques

Destinataires : Alexandra ROSETTI, Maire, Mesdames et Messieurs les membres du CPC

Sous couvert de : Delphine LAMOURE-MOREL, DGS
Mohamed MAHIEDDINE, DGA

Rédacteur : VCo

Date : 14/10/2015

Dans le cadre de l'avancement de la ZAC de la Remise et à la suite de l'approbation du dossier de création de la ZAC en Conseil municipal et en Conseil communautaire, il est proposé aux personnes présentes de se positionner sur la localisation du futur Centre cultuel.

À cet effet, les services de la CASQY ont proposé 3 scénarios, lesquels présentent chacun des avantages et inconvénients (cf présentation ci-jointe).

Les débats portent sur les sujets suivants :

Hauteur de la future construction

Il est précisé que le projet devra s'inscrire dans un gabarit de 17 m maximum au faîte, tout en n'ayant pas une telle hauteur sur l'ensemble de la construction. La capacité d'accueil sera de l'ordre de 800 personnes.

Monsieur PALLU craint que le point haut ne soit proche des habitations existantes : au vu de la taille de la place, la distance est au contraire très généreuse.

La circulation dans le futur quartier

L'église actuelle contient environ 200 à 250 personnes, soit à chaque fois une cinquantaine de voitures.

Monsieur HACHE remarque qu'un parking d'environ 100 places serait sous-dimensionné.

De plus le risque est le stationnement des véhicules des habitants sur ce parking.

Monsieur PALLU pense que le scénario 3 sera plus à même de limiter le stationnement des habitants sur le parking de l'église. Il le juge donc préférable, même si le scénario 1 est plus adapté pour les paroissiens. Il estime également indispensable d'ouvrir une voie jusqu'à Montigny.

Madame FADEUILHE pense que la mutualisation du parking avec les commerces sera plus facile en entrée de quartier. L'entrée de quartier doit privilégier les piétons, dans un espace sécurisé, avec des promenades qui déboucheraient sur la place. Le scénario 3 signifierait une circulation importante à l'intérieur du quartier. Elle regrette qu'une voie ne soit pas prévue en lien avec Montigny.

Madame FRANCE estime que le scénario 1 est préférable pour envisager la mutualisation du parking. Comme il ne s'agit pas seulement d'une église, l'équipement va être fréquenté pendant la semaine ; s'il y avait la place, il serait d'ailleurs mieux placé plus à proximité du collège, et serait ainsi plus proche de Montigny (d'autant qu'il s'agit de la paroisse Montigny-Voisins).

Madame DEMESSENCE estime qu'il n'y a pas suffisamment de places de stationnement pour les véhicules. Elle demande si le stationnement pour les vélos est également prévu. Elle préfère le scénario 3, qui serait plus favorable pour les commerces, malgré l'inconvénient de la traversée du quartier par les véhicules, car cela aurait l'avantage de permettre la mutualisation du stationnement entre l'équipement paroissial et le pôle glisse.

Monsieur GASTEAU penche pour le scénario 1, ou éventuellement le 2. Il est essentiel d'animer la place d'entrée de quartier. Il ajoute qu'il est nécessaire que le centre cultuel dispose de places propres, et que le Diocèse participe financièrement à la création de places sur le quartier. Il serait souhaitable aussi d'envisager une voie de sortie du centre cultuel sur la RD 36.

L'animation

Selon Monsieur HACHE, une église en entrée de quartier ne contribuerait pas à l'animer, de la même façon que l'église du centre village n'anime pas la place de la Division Leclerc. L'espace public doit permettre aux habitants de se rencontrer. Il est favorable plutôt au scénario 3.

Conclusion

Madame le Maire conclut sur la difficulté que représentera l'animation de la place : la présence de commerces n'est en effet pas toujours une garantie. Les questions étant épuisées, elle remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur implication.

Des ateliers avec les riverains volontaires seront organisés les 7 et 14 octobre 2015.

Le CPC sera de nouveau réuni en 2016 pour suivre l'avancement du dossier de réalisation de la ZAC, donc essentiellement la programmation des équipements publics.